

PROGRAMME DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ

1ère Journée

27 juin 2016

Colloque inaugural (programme joint)

2ème Journée

28 juin 2016

AM: Médiation et gestion des différends en milieu de travail: *André Ladouceur*, médiateur - arbitre

PM: La dynamique conflictuelle et les méthodes de la médiation: *Ibii Otto*, Médiateur accrédité

3ème Journée

29 juin 2016

AM: Médiation privée et médiation institutionnelle: *Pascal Mutombo Kewa*, Médiateur accrédité

PM: Activités culturelles

4ème Journée

30 juin 2016

AM: La médiation et l'OHADA ; pour un changement de philosophie de la justice : méthode et enjeux pour les acteurs de la justice (avocats, juges, justiciables): *Axel Luc Hountohotegbe*, Consultant au Conseil de la Magistrature du Canada, Chargé de cours

PM: La médiation des conflits commerciaux: *Jean H. Gagnon*, avocat, médiateur- négociateur

5ème Journée

1er juillet 2016

AM: La médiation dans les conflits multipartites et multi enjeux de la construction des infrastructures:

Serge Pisapia, avocat, médiateur agréé, arbitre agréé, chargé de cours

PM: Réflexions sur les défis de la professionnalisation de la médiation: *Thierry Beriault*, avocat, médiateur agréé, Président Beriault PRD

6ème Journée

- La médiation judiciaire; développement et perspectives : *Louise Otis*, médiatrice et arbitre

- Remise des attestations

- Mot de clôture par le Secrétaire Permanent de l'OHADA

COÛT:

Option 1: 3000 euros incluant :

- participation à l'École d'été,
- hébergement pour cinq nuits (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et check out samedi 15h)
- Restauration pour cinq jours (déjeuner. Pause-café et diner)
- Activités culturelles

Option 2 : 2500 euros : participation à l'École d'été (sans hébergement et sans restauration)

Date limite inscription : **30 mars 2016**

(délai de rigueur en raison de la longueur des procédures d'obtention de visa)

VISITES CULTURELLES:

La formation est complétée par une visite de la cour de la cour d'appel du Québec à Montréal et du vieux port lors du Canada Day (1er juillet).

INSCRIPTION:

Bien vouloir nous retourner la liste des participants par courriel: info@saharainc.ca ou justicefrancophone@saharainc.ca

T. 1(888) 633 4613 poste 244



ÉCOLE D'ÉTÉ DE LA JUSTICE FRANCOPHONE 2016

**Normativité OHADA et médiation: vers un nouveau paradigme de
gestion des différends dans les pays africains francophones.**

DU 27 juin - 02 juillet 2016

Lieu: Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke
Rive sud de Montréal
Québec - Canada



Contacts et informations:

info@saharainc.ca ou justicefrancophone@saharainc.ca

T. 1(888) 633 4613 poste 244, Fax. 001 514 342 2323



Les trois dernières décennies ont vu émerger dans le milieu juridique la question centrale de l'accès à la justice. Le système traditionnel de justice est ainsi querellé en raison de ses coûts prohibitifs, de l'augmentation des délais, de son formalisme et de sa complexité reliée selon certains à l'inflation législative.

Cette conjonction de facteurs a entraîné un sentiment d'inaccessibilité à la justice, lequel se manifeste au Québec par une crise de confiance et un rejet du système judiciaire. Un sondage CROP-La Presse publié le 05 janvier 2006 nous révèle que « **près de la moitié des québécois ne font pas confiance aux tribunaux** » et selon un autre sondage Leger marketing du 13 septembre 2011, 63% des Canadiens font confiance aux juges, 30% aux avocats, alors que les pompiers remportent 97% des suffrages et les ambulanciers 93%.

En Afrique francophone, le Rapport Doing business OHADA 2012 renseigne sur la question des délais en ces termes: au Gabon, il faut compter 1070 jours pour la résolution d'un litige commercial devant le Tribunal de première instance de Libreville, en Côte d'Ivoire deux ans, au Cameroun il s'écoule 770 jours entre l'introduction d'une action en justice et l'exécution du jugement qui en découle.

Pour redonner à la justice une image plus humaine, le législateur québécois, a amorcé au début des années 2000 des réformes avec la mise en place dans les tribunaux de la médiation judiciaire par le biais des conférences de règlement amiables (CRA) dont le nombre est passé de 142 cas traités en 2001 à 1500 en 2013, puis consacré la justice civile privée par l'obligation désormais faite aux justiciables de: « **considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux** », Art 1 NCPC.

En Afrique subsaharienne francophone, la question de l'amélioration du climat des affaires est une préoccupation permanente et dans cette perspective, le Conseil des ministres de l'OHADA lors de sa 39ème réunion tenue les 10, 11 et 12 juin 2015 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire mentionnait dans le communiqué final « **avoir pris acte de l'état d'avancement ... du processus d'actualisation de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et du règlement d'arbitrage de la CCJA en lien avec la médiation** ». Faisant suite à ce compte rendu, le Secrétariat Permanent de l'OHADA a engagé la procédure de recrutement d'un cabinet spécialisé chargé de travailler soit à l'inclusion de la médiation commerciale dans l'acte uniforme sur le droit de l'arbitrage, soit à la rédaction d'un acte uniforme sur la médiation commerciale.

Ces actions entreprises tant au Québec que dans l'espace OHADA visent à rendre la justice plus souple, informelle et empreinte de célérité, ce qui permettrait d'augmenter l'efficacité du système judiciaire susceptible de rétablir la confiance car selon le Fond Monétaire International l'Afrique subsaharienne est une région dynamique avec un PIB de 5% en 2014, son économie devrait connaître une croissance soutenue, de l'ordre de 4½% en 2015 et 5,1% en 2016.

La francophonie n'est pas en reste et selon sa stratégie économique, en 2010 les adhérents de l'OIF représentaient 20% des échanges mondiaux de marchandises, en 2050 sur les 700 millions de locuteurs de français dans le monde. 85% des francophones et 90% des jeunes locuteurs âgés de 15 à 29 ans vivront en Afrique ce qui représente un énorme marché.

Ce fort potentiel ne lui sera profitable que dans le cadre d'une économie globalisée par le renforcement de l'espace économique francophone tel qu'énoncé dans sa stratégie économique et l'amélioration du climat des affaires, la francophonie ayant annoncé qu'« **elle favorisera les processus d'harmonisation normative et juridique internationale** ».

Le Canada partage en commun la langue française et une tradition juridique civiliste avec les pays membres de l'OHADA lesquels peuvent tirer avantage du processus de transformation de la justice en cours, pour améliorer les performances des différents systèmes judiciaires internes par l'usage de la justice civile privée et favoriser ainsi une intégration commerciale internationale.

Le Canada de son côté a une occasion de vulgariser son expertise en matière de justice participative, de réaffirmer son leadership au sein des pays en voie de développement et renforcer sa place de chef de file en matière d'innovation dans le monde permettant ainsi une amélioration du climat des affaires et donc un accroissement des échanges commerciaux entre ces deux pays de la francophonie.

L'École d'été de la justice francophone offre à travers cette thématique un espace aux participants pour réfléchir et échanger à partir de l'expérience québécoise sur la diversité des enjeux reliés à la mise en œuvre des modes privés de prévention et de règlement des différends et spécifiquement de la médiation dans les pays africains, de contribuer ainsi à poser les jalons de la réforme des systèmes judiciaires internes avec l'inclusion annoncée de la médiation dans la normativité OHADA, et in fine fixer les bases du développement des compétences et des questions relatives à la professionnalisation de la médiation.

Les thèmes développés mettent en relief le potentiel transformateur de la médiation tant dans les rapports entre les acteurs privés, mais aussi l'État dans ses rapports avec ses administrés, usagers, partenaires, fournisseurs et aussi la question de la mise en place des systèmes de gestion des conflits au sein des organisations. Les participants seront édifiés sur l'utilisation de la médiation dans le règlement des conflits de travail (ressources humaines, services juridiques et du contentieux) au sein des organisations publiques, para publiques et privées, sur le rôle des conciliateurs dans les administrations publiques, la gestion des conflits dans les contrats d'infrastructures qui sont essentiellement du domaine de l'État, les conflits civils, les mutations à venir dans les professions judiciaires.

L'École d'été de la justice francophone permettra également aux participants de découvrir l'outil de promotion de l'accessibilité à la justice, qu'est le **Laboratoire de Cyberjustice de l'Université de Montréal**, lequel a reçu le prix du Mérite Innovation 2015 du Barreau du Québec.

PUBLIC CIBLE :

- Magistrats,
- Avocats,
- Chef de division des affaires juridiques et du contentieux des ministères
- Directeurs des affaires juridiques organisations publiques, para publiques et privées
- Conseillers juridiques,
- Inspecteurs du travail
- Délégués syndicaux et du personnel
- Présidents des chambres de commerce et du patronat
- Directeur de la législation au ministère de la justice,
- Donneurs d'ordres dans les contrats d'infrastructures au sein des administrations publiques,
- Responsables des centres d'arbitrage et de médiation,
- Gestionnaires de ressources humaines,
- Conciliateurs...



Dorothé Cossi Sossa, Professeur titulaire, avocat, secrétaire permanent de l'OHADA
Ministre entre 2001 et 2006 (enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Garde des Sceaux ...) Expert de l'OIF, du Centre du Commerce International et du PNUD



Louis Marquis, Professeur titulaire, avocat émérite, arbitre et médiateur accrédité
Fondateur de la discipline juridique prévention et règlement des différends et du programme universitaire éponyme.
Expert international en réformes législative et judiciaire



Sarah Jane Turcot, psychosociologue, médiatrice accréditée, chargée de cours
Spécialiste des interventions en milieux organisationnels, elle a formé de nombreuses équipes au dénouement des conflits au travail et enseigne à l'Université de Sherbrooke, HEC et Poly Montréal



S. Axel-Luc Hountohotegbè, Enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
Spécialiste des MARC, de la procédure civile et de l'accès à la justice, Il est expert indépendant du Conseil de la magistrature du Québec



Louise OTIS, Juge, arbitre, et médiateur
Présidente du Tribunal administratif de l'OCDE et du Tribunal d'appel de l'OIF. Conceptrice du programme de médiation judiciaire à la Cour d'appel du Québec, elle a conduit plus de 700 médiations commerciales et civiles et présidée 50 arbitrages



Pascal Kewa Mutombo, Médiateur accrédité, chargé de cours
Médiateur Senior à la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse, il a conduit plus de 700 médiations et a été juge d'appel en RDC



Serge Pisapia, Avocat, médiateur et arbitre agréé, chargé de cours
Spécialiste des différends reliés à l'exécution des travaux de construction. Président de 2009 à 2011 de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)



Jean H. Gagnon, Avocat émérite, médiateur et arbitre
Plus de 40 années d'expérience à titre d'avocat, négociateur, médiateur commercial et arbitre
Pionnier du droit de la franchise au Québec et au Canada, il est l'un des fondateurs du Conseil québécois de la franchise



Thierry Beriault, Médiateur agréé et avocat, chargé de cours
Spécialiste des processus de médiation, il a conduit plus de 500 médiations, principalement en milieu de travail dans le secteur privé, public et parapublic. Président sortant de l'IMAQ et vice président de l'IAMC



André Ladouceur, Médiateur agréé-facilitateur-arbitre agréé
Avocat à la retraite, il compte à son actif plus de 500 dossiers d'arbitrage et plus de 2000 dossiers de médiation



Ibbi Otto, Médiateur accrédité, conseiller en gestion des conflits
Chef de projet et membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, il a agi au Service Correctionnel du Canada comme co médiateur et à la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse



Louise Lalonde, Professeure titulaire, avocate
Cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de 2008 à 2014 à l'Université de Sherbrooke.
Ex directeur du programme de PRD
Formatrice de la magistrature au Québec et en Europe